



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE C

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

Beser  
Levrault

ID : 070-217001205-20251208-20251264-DE

Séance du 08 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 26  
Date de la convocation : 02 décembre 2025  
Date d'affichage : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents** : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints  
– S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT –  
T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

**Pouvoirs** : V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY – S. TETOT donne pouvoir à  
R. KIFFER – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – G. SALVI donne pouvoir à  
M. FAIVRE – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. LAMBERT donne pouvoir à  
P. PARISOT – O. HOUILLOIN donne pouvoir à G. BRIOT

**Absents excusés** : C. HOTTINGER – D. RANOUX

**Absents** : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN – C. LAMBOLEY

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/12/64

Approbation du PV du 06 octobre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 06 octobre 2025.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE